

Depuis 5 ans des bénévoles de Busard36 et des agriculteurs s'investissent pour sauver les nichées.

1 Recherche des busards dans les secteurs favorables de l'année précédente.

2 Repérage des couples par l'observation de parades nuptiales en vol et d'échanges de proies.

3 Suivi du comportement des couples et localisation de la parcelle dans laquelle la femelle se pose régulièrement.

4 Recherche du nom du propriétaire/exploitant du champ.

5 Contact du propriétaire/exploitant pour l'informer de la présence du nid et demander son autorisation pour le protéger.

6 Repérage de l'emplacement exact du nid par le biais de lignes fictives établies aux jumelles/longues-vues.

7 Mise en place d'une cage autour du nid, avec l'autorisation de l'exploitant.

8 Suivi de la poursuite du nourrissage des poussins/juveniles par les adultes, après la moisson.

9 Suivi de l'envol des jeunes Busards.



Toutes ces actions se font à partir des chemins bordant les parcelles, sauf le point N° 7.

Les bénévoles ne pénètrent jamais sur une parcelle sans autorisation.

Un agriculteur berrichon :

" J'attache une importance au bienfait des rapaces pour la lutte contre certains ravageurs des cultures (campagnols des champs) "

La protection

Un investissement humain important par les bénévoles et les agriculteurs et un moment d'échanges avec le monde agricole.



Pour participer à la protection des Busards, contactez nous !

Si vous observez des Busards, si vous trouvez un nid,...

Plus de bénévoles = plus d'oiseaux sauvés !

Contact : Groupe Busard36
email : busard36@gmail.com
tel : 07 87 48 55 66



Indre Nature
63, avenue Marcel Lemoine
36000 Chateauroux
tél 02 54 22 60 20
Indrenature.net
Réalisé par nos soins
Crédit photos : Alain Balthazard,
Martine Helleman Avril 2022

Bénévoles et agriculteurs, ensemble, protégeons les Busards !

Les Busards Saint Martin et cendré, espèces protégées comme l'ensemble des rapaces, sont des oiseaux gracieux, à la silhouette fine et élégante. Glissant sans effort à quelques mètres du sol, leur vol est caractérisé par de longs planés suivis de quelques coups d'ailes.

Le Busard cendré est migrateur et revient chez nous en avril.



Les mâles sont gris avec le bout des ailes noir, et avec des bandes noires additionnelles pour le Busard cendré. Les femelles sont brunes avec une tâche blanche, bien visible, sur le dessus de la queue.





Un programme de sauvegarde engagé depuis 2015 dans l'Indre

Le centre de l'Indre est un territoire assez riche.

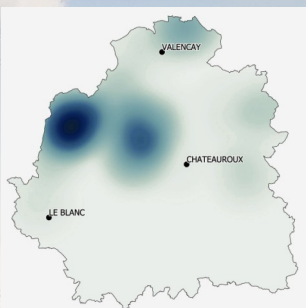
On y observe un assolement diversifié, des parcelles de taille moyenne et un patrimoine naturel encore relativement préservé.

C'est dans ce territoire que les nichées de Busards sont les plus nombreuses.



Zone de présence du Busard cendré dans l'Indre

Emplacement des nids trouvés



Fidèles à leur secteur, les busards reviennent souvent à l'endroit où ils ont pondu ou sont nés.

Dans le nord du département, où les campagnes sont moins diversifiées, les busards sont moins présents.

Ces deux secteurs sont suivis par les bénévoles de Busard36, encore trop peu nombreux pour pouvoir prospecter sur l'ensemble du département.



Toute visite de nid et éventuelle protection ultérieure sont conditionnées par l'accord de l'exploitant agricole.

La position « assise » bien reconnaissable des Busards !



Le Busard est un précieux allié de l'agriculteur !

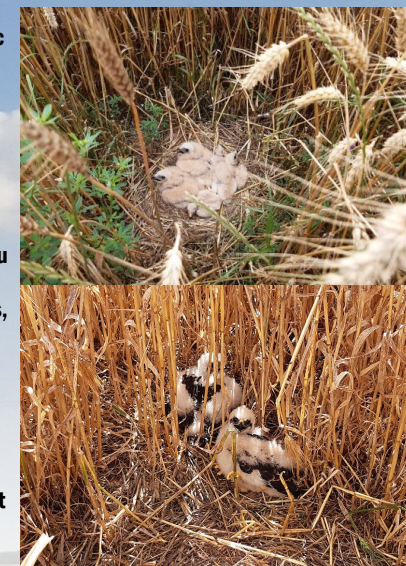
Une nichée de 4 jeunes consommera en moyenne 1000 proies sur une année, composées à 70 % de campagnols !

Les Busards ont la particularité de nicher au sol, avec une préférence pour les cultures céréalières.

En effet les landes, friches et marais, habitats privilégiés pour leur alimentation et leur reproduction ont presque totalement disparu de beaucoup de secteurs, remplacés par des cultures, et les oiseaux ont dû s'adapter à ce nouvel environnement.

La femelle pond 2 à 6 œufs directement sur le sol. La nichée se trouve souvent menacée au moment des moissons, devenues de plus en plus précoces.

A cette période, les poussins, souvent trop jeunes pour voler, sont happés par les moissonneuses.



On estime que 50 à 70 % des nichées sont détruites lors des moissons en l'absence de protection.

Chronologie de la protection du Busard cendré

